

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2024

Séance du : 19 février 2024

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 24 _03DL

OBJET : Article 8 – Programme 2022 - CHANGEMENT DE LOCALISATION TRAVAUX – CABRIES

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Par courrier du 17 janvier 2024, la Commune de CABRIES a demandé un changement de localisation sur des financements obtenus au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

La Commune précise qu'au vu de l'avancée des dossiers portés par le Département 13 et de la programmation des travaux, l'opération RD9b (Avenue Jean Moulin) est désormais prioritaire et que les travaux sont prévus en plusieurs tranches à partir de l'année 2024.

COMMUNE	Année d'attribution	Localisation initiale	Nouvelle localisation	ENEDIS : Montant plafonné de l'opération	Participation Article 8
CABRIES	2022	RD 60 A	RD 9 B (tranche 1)	120 000 €	48 000 €

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité
décide **de** :

Je vous propose de :

- Article 1 : Approuver le changement de localisation,
- Article 2 : Autoriser le Président à signer les nouvelles conventions de financement avec la commune concernée,
- Article 3 : Informer l'organisme financeur (Enedis) du changement de localisation.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA